

EDITO	p.1
Meeting du 3 mai à Evry.....	p.2
Résolution du comité départemental du 3 juin.....	p.3
Appel des Unions Départementales de l'Essonne.....	p.4
Dans les collèges, pétition en soutien pour les grévistes.....	p.5
Assemblée Générale des personnels de la DDT91.....	p.5
Les agents des finances publiques se mobilisent le 14 juin.....	p.6
Le centre hospitalier Sud Francilien : FO demande la titularisation des contractuels !.....	p.7
FO défend la médecine du travail pour tous !.....	p.7
Défense de l'hôpital public : retrait du décret sur les GHT !.....	p.8
La répression syndicale prend un nouveau tournant.....	p.8-9
Élections 2016 dans les TPE, c'est parti !.....	p.10

Ce numéro du syndicaliste FO a été réalisé avec le concours de :

- J-N LAHOZ, secrétaire général de l'Union Départementale FO 91
- D.ROUSSEAU, rédacteur en chef
- K. ECHARD, secrétaire administrative
- N. MONTANARY, réalisation

Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne
12, place des Terrasses de l'Agora
91034 Evry cedex
Tél : 01.60.78.15.57
Fax : 01.60.77.96.94
e-mail : udfo91@gmail.com
Site : www.udfo91.fr
Directeur de publication : J.N LAHOZ
Bulletin trimestriel
CPPAP N°0617 S 07348
Impression : PMS SARL, 17 avenue de Ségur 75007 Paris
Régie publicitaire : Paul MEYER
tél : 06 74 65 99 84

LA SOLUTION ?

INTERDIRE LES MANIFS !!!

« ...le premier ministre, « surfant » sur l'événementiel déclarait qu'il fallait que la CGT n'organise plus de manifestations à Paris. Il poussait même le bouchon en indiquant, appuyé par le Président de la République, qu'il fallait revoir les autorisations de pouvoir manifester avec plus d'attention. Autrement dit et pour le dire clairement, interdire les manifestations.

La surenchère battait alors son plein, puisque l'ex Président de la République déclarait à son tour, que la CGT étant responsable, il fallait lui faire payer les dégâts. Le premier ministre « en remettait une couche » en déclarant, que le service d'ordre de la CGT n'avait pas fait son boulot et était d'une grande ambiguïté à l'égard de ceux qui détruisent.

...FO tient à remettre les choses à leur place en affirmant, que les manifestations sont organisées par 7 organisations, que les services d'ordre de FO et de la CGT, mais aussi des autres organisations, ne sont pas là pour faire « la police à la place de la police ». Ils sont chargés de la protection du cortège et des manifestants, qu'ils ont assuré avec calme et responsabilité, qu'ils ne portent, comme les manifestants aucune responsabilité dans ce qu'il s'est passé. »

Bien évidemment, nous ne pouvons que condamner les violences survenues lors du défilé parisien. Casser les vitres de l'hôpital Necker, c'est inacceptable. Pourquoi les manifestants s'attaqueraient à un hôpital pour enfants..... aucun intérêt. On est pas là pour ça. Tout cela est prémédité et bien orchestré.

« De manifestation en manifestation, les consignes données aux forces de police auraient dû permettre d'éviter ce que nous avons connu à Paris. Ce fut loin d'être le cas pourtant, et nous pourrions donc nous poser nous aussi nombre de questions.

Si nous regardons d'ailleurs d'autres manifestations, celles-ci sportives, n'a-t-on pas assisté là aussi, à Marseille notamment, à des scènes d'émeutes, de bris de vitrines, d'actes de vandalisme de tous genres?

Les organisations CGT – FO – FSU – Solidaires étaient-elles présentes ? NON.

Les services d'ordre de ces dernières étaient-ils présents ? NON.

Et pourtant, le président de la République et le premier ministre n'ont pas interdit les matchs de l'Euro!

Mais cette histoire-là est liée à la monnaie sonnante et trébuchante. En tout cas, il faut aussi se poser la question de savoir à la solde de qui sont ceux qui détruisent pour obtenir l'interdiction de manifestations et peut-être demain de ne pas avoir le droit de dire à ceux qui portent l'entière responsabilité de ce que nous vivons actuellement :

RETIREZ VOTRE PROJET DE LOI DE CASSE DU CODE DU TRAVAIL !

Avoir le culot de demander que les organisations syndicales paient les dégâts alors qu'à longueur d'année ce gouvernement et ses « soutiens » font payer les travailleurs, par des licenciements, par l'application du 49.3, par leurs attaques répétées contre les services publics et particulièrement l'école, l'hôpital, la sécu est proprement scandaleux. Quelle haine à l'égard de ceux qui vivent de leur force de travail et de ceux qui les représentent !... » ■

MEETING DEPARTEMENTAL UNITAIRE A EVRY LE 3 MAI

Mardi 3 mai, à la Maison des Syndicats à Evry, s'est tenu un meeting pour le RETRAIT du projet de LOI EL KHOMRI en présence de plus d'une centaine de participants.

A la tribune, siégeaient les responsables des organisations syndicales de l'Essonne engagées dans la mobilisation contre la loi travail : CGT, FO, Solidaires, FSU, UNEF et UNL (au centre de la

photo : Jean-Noël LAHOZ, secrétaire général de l'UD FO 91, et Christophe LE COMTE, secrétaire adjoint).

Christophe LE COMTE est intervenu pour expliquer les dangers de la loi pour les salariés du commerce comme dans les autres entreprises : développement de la précarité, chantage à l'emploi et licenciements facilités, remise en

cause des conventions et garanties collectives, organisations syndicales fragilisées...

Clément POULLET (secrétaire fédéral FNEC) est également intervenu pour FO dans la discussion sur l'importance de l'organisation d'assemblées générales sur les lieux de travail pour décider de la poursuite de la mobilisation pour le retrait, y compris par la grève reconductible. ■



**MEETING DEPARTEMENTAL
MARDI 3 MAI 2016
18h30 - 21h00**

Maison des syndicats 12 place des Terrasses de l'Agora - Evry



Tout ce que vous devez savoir sur la loi Travail

Décryptage et questionnements :

- Limitation des droits de tous les travailleurs du Privé et du Public
- Précarité pour les salariés, les fonctionnaires et les territoriaux
- Aggravation des inégalités pour tous, femmes, jeunes, retraités
- Généralisation des contrats précaires et petits boulots pour les jeunes
- Chantage à l'emploi et flexibilisation à outrance ...

Toutes et tous concernés ! Salariés des secteurs public et privé, étudiants, lycéens, retraités, privés d'emploi, travailleurs sans papiers.



Résolution du Comité départemental du 3 juin 2016

Les militants de l'Union départementale Force Ouvrière de l'Essonne, réunis à Evry en Comité Départemental le 3 juin 2016 déclarent solennellement :

- Nous n'accepterons jamais la suppression de la « hiérarchie des normes », acquis des luttes ouvrières de 1936, qui conduirait à la remise en cause des conventions collectives et des accords de branche au profit d'accords d'entreprises dictés par le patronat local.
- Nous ne voulons pas d'un Code du travail différent d'une entreprise à l'autre !

En plus d'inverser la hiérarchie des normes, le projet de loi El Khomri remet en cause la médecine du travail et donne la possibilité aux patrons de licencier plus facilement, de diminuer le paiement des heures supplémentaires de 25 à 10% et de moduler à leur guise le temps de travail sur 3 ans. Ce projet s'inscrit dans la continuité des lois anti-ouvrières Macron et Rebsamen.

L'UD FO de l'Essonne constate, que loin de s'essouffler, la mobilisation pour le retrait du projet de loi Travail s'intensifie.

L'entêtement du gouvernement, les tentatives de division, les provocations et insultes assimilant les grévistes à des voyous ou des terroristes, renforcent la détermination des salariés, soudés

avec leurs organisations syndicales FO, CGT, FSU et Solidaires, et les organisations étudiantes et lycéennes UNEF, FIDL et UNL.

Les grèves, souvent reconductibles, et les blocages se multiplient dans les transports, à la SNCF, à la RATP, dans les aéroports, les ports et les raffineries, les centrales nucléaires... Avec Gattaz et Berger pour seul appui, le gouvernement est complètement isolé.

Le projet de loi El Khomri, minoritaire à l'Assemblée nationale et rejeté par 70% de la population, n'a aucune légitimité !

Le recours au 49.3, procédure antidémocratique condamnée par 81% des français, est inacceptable, tout comme est inacceptable le recours à la répression contre des militants syndicalistes (Air France, Good Year...) et à la violence contre les manifestants et les grévistes des raffineries auxquels nous apportons tout notre soutien.

En décidant de passer en force contre l'avis de la majorité des syndicats et de la population, en refusant tout dialogue et toute négociation, le gouvernement porte seul la responsabilité du conflit et de sa durée.

L'UD FO de l'Essonne considère qu'il n'y a pas d'autre issue que l'abandon du projet de loi pour préserver les garanties collectives qui protègent les salariés, du privé comme du public, dans tous les

domaines : temps de travail, salaires, obligations de service, droit syndical, protection sociale...

Les organisations syndicales opposées au projet de loi appellent ensemble à la grève interprofessionnelle et à une manifestation nationale à Paris le 14 juin.

Alors, c'est le moment de s'y mettre tous pour que soit retiré définitivement ce projet rétrograde et antirépublicain.

C'est le moment de s'y mettre tous ensemble, public et privé, pour la défense du Code du travail, des droits collectifs, des statuts et conventions collectives, contre l'individualisation et l'exploitation sans limites.

Le retrait du projet de loi Travail ouvrirait la voie à la satisfaction des revendications dans tous les secteurs : pour la défense des hôpitaux et de la protection sociale, pour la défense des services publics, pour l'abrogation des contre-réformes dans l'Education Nationale (rythmes scolaires, collège), pour le respect du repos dominical, pour l'augmentation des salaires, des retraites et des minima sociaux.

Pour toutes ces raisons, l'UD FO de l'Essonne invite tous ses adhérents et toutes ses structures à organiser des réunions et des AG dans les entreprises, les services et les établissements, pour amplifier la mobilisation en participant aux actions prévues ces prochains jours (les 7, 9 et 12 juin) et **en préparant le succès de la grève et de la manifestation nationale du 14 juin pour obtenir le retrait complet du projet de loi Travail Hollande-Valls-El Khomri-Gattaz Berger.**

49.3 ou pas, la loi ne passera pas !



POUR LA GREVE JUSQU'AU RETRAIT !

Appel des Unions Départementales de l'Essonne CGT, FO, Solidaires, FSU avec UNEF, UNL et FIDL

Le 31 mars, 1,2 million salariés et jeunes, dans près de 250 villes, dans le cadre de la grève interprofessionnelle à l'appel de FO, CGT, FSU et Solidaires et des syndicats étudiants et lycéens, ont démontré leur détermination à faire retirer le projet de loi Travail.

Le 9 avril 2016 n'était pas le 31 mars, mais il est cependant incontestable que la mobilisation fut une nouvelle fois très forte puisque ce sont 110 000 manifestants qui ont été enregistrés à Paris dont plusieurs milliers de jeunes aux côtés des syndicats étudiants et lycéens.

Après ces succès retentissants, appuyés par le fait que 71 % de la population estime qu'il faut retirer ce texte, le gouvernement a tenté de nouvelles manœuvres pour essayer de fissurer le mouvement, mais il n'y est pas parvenu, et nous nous félicitons de la préservation de l'unité syndicale.

En effet, il a pris en compte des revendications des syndicats étudiants et lycéens, mais qui doivent être mises à part de la loi Travail (elles vont d'ailleurs à son encontre). Personne n'est dupe, la philosophie globale restera inchangée.

**La seule
amélioration à
apporter à ce
texte de loi du
19^{ème} siècle,
c'est son
RETRAIT !**

Les Unions Départementales de l'Essonne FO, CGT, FSU et Solidaires et les syndicats étudiants et lycéens de l'Essonne, déterminés et conscients de leurs responsabilités, appellent à une nouvelle journée de grève interprofessionnelle et de manifestations le 28 avril 2016.

Les salariés s'interrogent sur l'expérience de 2010 où ils avaient été appelés à une journée de grève par semaine, ce qui n'avait pas permis d'obtenir satisfaction.

Aujourd'hui, pour obtenir le retrait, ils veulent s'appuyer sur l'unité de leurs 4 Confédérations engagées dans la lutte.

Pour les Unions Départementales de l'Essonne FO, CGT, FSU et Solidaires et les syndicats étudiants et lycéens de l'Essonne, le refus du gouvernement de répondre à la revendication met à l'ordre du jour la reconduction de la grève jusqu'au retrait du projet de loi.

Les Unions Départementales invitent les salariés à se réunir en assemblées générales pour en discuter.

Les Unions Départementales de l'Essonne FO, CGT, FSU et

Solidaires et les syndicats étudiants et lycéens de l'Essonne appellent également à un 1er Mai dans l'unité contre le projet de loi, convergeant avec la mobilisation du 28 avril 2016.

Le rapport de force existe : il faut encore l'amplifier !

D'ici là, ils appellent à multiplier les initiatives, les discussions, dans les entreprises, les universités et les lycées, sur le terrain, pour construire la suite et se faire entendre dès le début du débat parlementaire.

**Assurons le succès de la
grève et de la
manifestation
interprofessionnelle le 28
avril !**

**Tous à la manifestation
unitaire le 1er Mai !**

(Cet appel, tirés à plusieurs milliers d'exemplaires a fait l'objet de diffusions communes FO-CGT-Solidaires-FSU à Evry et à Massy, entre autres) ■



DANS LES COLLÈGES, LES PROFESSEURS FO FONT SIGNER UNE PETITION EN SOUTIEN AUX GREVISTES DES RAFFINERIES ET PREPARENT LA GREVE ET LA MANIFESTATION DU 14 JUIN

« Le mouvement de grève contre le projet de loi Travail dans le secteur pétrolier, à l'appel de la CGT et de Force ouvrière, fait tache d'huile » titrait le 21/05 La Tribune.

Pris de panique, le gouvernement reproche aux syndicats « de ne pas être dans le dialogue ».

C'est le même gouvernement qui utilise le 49.3 pour faire passer son projet de loi destructeur du Code du travail.

C'est le même gouvernement qui recourt à la force, lacrymos et flashballs, pour tenter de briser la grève dans les raffineries.

C'est le même gouvernement qui refuse depuis un an de recevoir nos organisations syndicales qui demandent l'abrogation de la réforme du collège.

Alors, nous disons à ce gouvernement : les salariés des raffineries ont raison.

Nous n'avons pas d'autre choix que de bloquer le pays pour faire valoir nos revendications, à commencer par le retrait du projet de loi Travail.

Nous n'avons pas d'autre choix que la grève.

Avec nos syndicats FO, CGT et SNES, nous apportons notre soutien aux grévistes des raffineries.

Nous condamnons les violences perpétrées à leur égard. Nous décidons de tout mettre en œuvre pour participer à la grève interprofessionnelle et à la manifestation nationale du 14 juin, pour faire reculer le

gouvernement et obtenir le retrait de son projet de loi. Ce recul ouvrira de nouvelles perspectives pour la satisfaction de nos revendications urgentes :

- Défendons le code du travail en exigeant le retrait du projet de loi qui est rejeté par plus de 80% de la population
- Défendons nos statuts et l'éducation nationale en exigeant l'abrogation de la réforme du collège
- Défendons nos rémunérations en exigeant une véritable revalorisation du point d'indice. Nous sommes loin du compte avec la seule augmentation de 1,2% sur 2 ans !

(19 signatures au CLG Camus à Ris Orangis, 25 au CLG Mermoz à Savigny sur Orge...) ■

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE : L'AG des personnels de la DDT 91

Les agents de la Direction Départementale des Territoires de L'Essonne, réunis en assemblée le lundi 23 mai à l'initiative des syndicats CGT, FSU et FO de la DDT 91, ont décidé de s'adresser à tous leurs collègues.

Aujourd'hui, nous considérons qu'il est impératif de défendre nos droits, nos statuts et nos garanties collectives, car ces droits, si durement acquis, constituent le socle de nos conditions de travail et de nos conditions de vie.

Aujourd'hui ils s'en prennent au code du travail, aux statuts particuliers à la SNCF, aux congés et

à l'organisation du travail des personnels hospitaliers... Et demain, avec les menaces de remettre en cause les 35 heures, ce sera nos congés ? Nos statuts ?...

Aujourd'hui Il est donc impératif de DÉFENDRE :

- Le code du travail en exigeant le retrait du projet de loi qui est rejeté par plus de 70% de la population

- Nos statuts en exigeant la suppression des primes au mérite et un véritable déroulement de carrière avec davantage de postes ouverts à la promotion ou par voie de concours.

- Nos rémunérations en exigeant une véritable revalorisation du point d'indice.

- Notre service public mis à mal par les restructurations successives liées aux réductions d'effectifs et à la privatisation de certaines de nos missions.

La mobilisation doit se renforcer en participant notamment à la MANIFESTATION NATIONALE du 14 JUIN 2016, jour de l'ouverture des débats au sénat, et en poursuivant le débat et les échanges entre nous dans les assemblées du personnel.

LES AGENTS DES FINANCES PUBLIQUES (ex-trésor et impôts) SE MOBILISENT LE 14 JUIN POUR LEURS REVENDEICATIONS

Dans un tract intersyndical (FO, CGT, Solidaires) les agents dénoncent les restructurations qu'ils subissent à un rythme effréné dans le département.

En un an, ont été unilatéralement décidés par la direction et mis en place :

- La fermeture de la caisse et de l'accueil à la DDFiP rue des Mazières à Evry
- Le transfert du pôle enregistrement de Juvisy à Corbeil
- La fusion des services des impôts des entreprises (SIE) de MASSY, et la fusion des services des impôts des particuliers (SIP) de Juvisy
- La fermeture des trésoreries de Draveil, Montgeron et Vigneux
- Le transfert de la gestion hospitalière (Hôpital de Juvisy) de la Trésorerie de Savigny à celle de Longjumeau

D'autres restructurations sont également prévues, entre autres :

- La fermeture de 5 trésoreries : Athis-Mons, Mennecey, Ris-Orangis, Les Ulis, Villemoisson,
- L'ajustement des périmètres entre les SIP et SIE de Corbeil et d'Évry
- La fusion des Résidences d'Affectation Nationale de Corbeil et d'Évry
- L'expérimentation de caisse sans numéraire à Longjumeau
- La fusion des SIP de Palaiseau
- Le transfert de l'activité du centre des impôts fonciers (CDIF) d'Étampes au SIP d'Étampes et au CDIF de Corbeil
- La réorganisation des brigades départementales de vérification qui passent de 7 à 5
- La fermeture de la Recette des Finances

...sans compter les déménagements arbitraires de services (domaines, formation professionnelle).

Les structures fusionnent, disparaissent au rythme des suppressions d'emplois qui se poursuivent dans notre département, dégradant toujours davantage les conditions de travail des agents.

La DGFIP a perdu 35 000 emplois depuis 2002. En juillet 2015, on dénombrait 123 postes supprimés dans le département depuis 2011 (360 depuis 2007). En 2016, 37 emplois supprimés, auxquels s'ajoutent au moins 25 départs en retraite pour le 1er semestre : au total, c'est plus de 60 emplois qui manqueront dans les services au 1er juillet ! Sans compter les postes vacants, les temps partiels non remplacés...

Les services sont exsangues, ils ne peuvent plus fonctionner. Les conditions de travail ne cessent de se dégrader, au prix parfois de la mise en danger de la santé des agents !

Le dialogue social à la DDFiP de l'Essonne est à l'image de ce qui se passe en ce moment sur tout le territoire : le passage en force de la loi El Khomri par le 49-3 en est l'illustration la plus flagrante.

Alors que plus de 70 % des Français rejettent cette loi et en demandent le retrait pur et simple, que les mobilisations se poursuivent et s'étendent, le gouvernement veut passer en force, par la loi et la répression envers les milliers de manifestants, du public et du privé, qui s'y opposent !

Cette loi veut mettre fin à plus d'un siècle de droits codifiés que les salariés ont chèrement conquis ! Pas plus le gouvernement que le MEDEF

avec l'appui de la CFDT ne feront plier les salariés, les jeunes, les retraités, les chômeurs, les demandeurs d'emploi : il en va de leur survie !

Le gouvernement veut passer en force comme il l'a fait avec PPCR pour la Fonction Publique : il veut en finir avec les droits de tous les salariés, en dynamitant tant le Code du Travail et les statuts des fonctionnaires.

C'est une même idéologie que tous les salariés, du public et du privé, combattent !

Et ce ne sont pas les « Lignes Directrices de la DGFIP » qui vont rassurer les agents :

- fermeture programmée des accueils avec la généralisation de l'accueil sur rendez-vous,
- poursuite des restructurations (pôles supra-départementaux, inter-régionaux, des centres de services de ressources humaines...),
- mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, qui va supprimer une dizaine de milliers d'emplois, alors que, dans le même temps, il va engendrer un surcroît de travail dans les SIP et les SIE !

Les agents de la DGFIP n'acceptent ni la perte de leurs droits rattachés aux statuts, ni la mobilité forcée, ni l'individualisation et la baisse de leur régime indemnitaire, ni la dégradation de leurs conditions de travail !

C'est pourquoi, avec leurs organisations syndicales, ils appellent à se mettre massivement en grève le 14 juin et à participer le matin à un rassemblement devant la direction départementale et l'après-midi, à la manifestation nationale interprofessionnelle pour le retrait de la loi El Khomri. ■

CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN FO DEMANDE LA TITULARISATION DES CONTRACTUELS !

Vendredi 20 mai au matin, le syndicat FO du centre hospitalier Sud Francilien a « claqué la porte » du groupe de travail des contractuels.

La direction a présenté un document sur la transformation des CDD en CDI : ces propositions sont de faire passer 8 agents en juin, 3 en septembre et 4 en décembre 2016, **soit 15 agents sur 55** employés en 2012.

Quelle honte ! Quel mépris !

Quand on pense que ces agents ont participé pleinement à la prise en charge de nos patients avec une augmentation d'activité prévue encore cette année à 7%.

FO dénonce le maintien dans la précarité de ces agents qui tous les 3 ou 6 mois ont un renouvellement de leur contrat.

Depuis 2012 les directions successives leur promettent

d'obtenir une situation plus stable, mais en réalité, ils ne sont que des variables d'ajustement financières au nom du PREF !!

FO dénonce leur maintien en CDD alors que le passage en CDI de ces agents ne coûterait aucun centime d'Euro supplémentaire.

Tous ces agents (environ 400) sont sur des postes vacants !

Quant à la mise en stage des agents, titulaire d'un diplôme d'état la régularisation proposée par la direction s'échelonne jusqu'en 2018 !!

Les promesses de la direction étaient de diminuer la durée de la mise en stage de 6 mois par année ! Qu'en est-il de ces belles promesses ?

Nous rencontrons tous les jours des agents, employés depuis les années 2013, 2014, 2015, qui se demandent quand ils seront reconnus pour

passer stagiaires (Aides-soignantes, AS, AP, Infirmiers, Sages-femmes). Nous n'évoquons même pas les CUI ou CAE (42) qui pour leur part n'ont même pas la possibilité de se poser la question QUAND ?

FO propose :

- que tous les agents employés en 2012 puissent obtenir un CDI dans l'année 2016 et enfin vivre comme tout le monde (en CDD pas d'accord de prêt, voire pas la possibilité de se loger)
- d'augmenter le nombre de postes au concours ou au recrutement sans concours afin de respecter le statut de la fonction publique hospitalière.
- de diminuer la durée de mise en stage pour les agents sous diplôme d'état (6 mois maximum).

Le syndicat FO a pris rendez-vous avec la direction générale afin de pouvoir exprimer ses revendications légitimes pour ces personnels. ■

FORCE OUVRIERE DEFEND LA MEDECINE DU TRAVAIL POUR TOUS

FORCE OUVRIERE, membre du Groupe Permanent d'Orientation du Conseil d'Orientation des Conditions de Travail a décidé de ne pas signer la note du GPO du 17 mars 2016 relative au suivi médical des salariés.

FORCE OUVRIERE refuse en effet, de s'associer à une note qui favorise et justifie le démantèlement de la médecine du travail.

La pénurie des médecins du travail ne saurait justifier une réforme dangereuse pour les travailleurs, qui sont paradoxalement de plus en plus victimes de mauvaises conditions de travail pouvant dégrader leur état de santé.

Conditionner la périodicité des examens médicaux à l'âge, à l'état de santé, aux conditions de travail **constitue un recul majeur dans la surveillance de la population salariée dans sa globalité et dans la prévention des risques professionnels qui doit bénéficier à la collectivité des travailleurs.**

FORCE OUVRIERE continue donc de revendiquer un suivi médical régulier pour tous les travailleurs et non pas seulement pour une partie d'entre eux.

Un suivi à plusieurs vitesses rompt l'égalité de traitement et isolera davantage certains salariés, pourtant confrontés quotidiennement à des risques

professionnels, qu'ils soient physiques ou mentaux.

Dans une période d'affaiblissement des CHSCT, de pénurie des médecins du travail, d'explosion des maladies psychiques en lien avec le travail telles que le burn-out, FORCE OUVRIERE ne peut se contenter d'une réforme palliative et régressive.

Nous demandons les soins intensifs au chevet de la Médecine du travail pour une réforme ambitieuse. ■

(communiqué du 23 mars)

DÉFENSE DE L'HÔPITAL PUBLIC : RETRAIT DU DECRET SUR LES GHT !

Malgré l'opposition de plusieurs organisations syndicales (FO, CGT et SUD) de la Fonction Publique Hospitalière, malgré les profondes réticences et inquiétudes de nombreux directeurs d'hôpitaux, malgré le refus des établissements spécialisés en psychiatrie d'être intégrés dans des Groupements Hospitaliers de Territoire généralistes, le gouvernement a décidé de publier son décret sur les GHT, au journal officiel du 29 avril.

Il s'agit d'un véritable tsunami dans la restructuration de l'offre de soins publique, qui va s'accompagner de la mise en œuvre de coupes claires dans les effectifs.

C'est la « réforme » la plus importante qu'ait connu notre système hospitalier depuis 1945.

Elle concerne directement et profondément les 1 000 établissements publics de santé français qui ne devraient plus être, dans la réalité, que 170 dans quelques mois.

Cette « réforme », issue de la loi Touraine dite « *de modernisation de notre système de soins* », dont nous demandons l'abrogation, s'inscrit dans la baisse des dépenses publiques résultant du pacte de responsabilité.

Elle va se traduire par un plan de réduction des effectifs sur les établissements à hauteur de 22 000 postes et de suppression de 16 000 lits.

Avec ce décret, les GHT vont conduire les agents hospitaliers à la mobilité forcée qui leur sera imposée du fait des activités

regroupées sur « *l'établissement support* ».

Ce dispositif participe des attaques sur les droits collectifs des salariés, à l'exemple du projet de loi El Khomri qui veut inverser la hiérarchie des normes.

C'est pourquoi, FO exige le retrait du décret GHT.

FO qui revendique le maintien de l'autonomie des établissements, et donc du plein exercice de tous les hôpitaux, de toutes les instances (Conseils de surveillance, CTE, CME), appelle les personnels et leurs organisations syndicales à se réunir pour préparer la riposte pour défendre les postes, les lits, toutes les activités en s'opposant ainsi aux GHT et à leurs conséquences sur les personnels. ■

LA RÉPRESSION ANTI-SYNDICALE PREND UN NOUVEAU TOURNANT

Avec l'arrestation le 28 avril dernier de Nicolas P., cheminot et syndicaliste de Sud-Rail Solidaires, et de Nicolas J., sociologue et syndiqué CGT, la répression gouvernementale contre les syndicalistes a franchi une nouvelle étape. Leur interpellation s'est faite à l'issue d'une action, qui relevait pourtant d'une mobilisation classique de blocage de l'outil de travail (l'entrée du port de marchandises de Gennevilliers) et s'inscrivait dans le cadre de la journée de grève et de mobilisations pacifiques contre la loi travail. C'est au cours d'une

intervention policière que ces deux syndicalistes ont été arrêtés, placés en garde à vue et déférés devant le tribunal de Bobigny. Ils sont aujourd'hui placés sous contrôle judiciaire jusqu'au 6 octobre 2016, date prévue pour le procès.

Après s'être abattue essentiellement sur les lycéen-ne-s et les étudiant-e-s, la répression policière dans le cadre du mouvement contre la Loi Travail s'étend aujourd'hui aux syndicalistes.

Elle vient confirmer la tendance à la criminalisation de l'action syndicale

déjà illustrée, entre autres, par le cas des Goodyear, La Poste ou Air France.

La crainte d'une possible liaison entre le mouvement des jeunes et celui des salariés en est certainement à l'origine.

On assiste au total à une accentuation des moyens de répression contre le mouvement social et syndical à un niveau jamais atteint ces dernières années : inculpation de près de 50 lycéens dans le 92, de syndicalistes dans le 93, garde à vue de nombreux syndicalistes

partout en France (cheminots de Villeneuve St Georges, dirigeant CGT-RATP arrêté le 28 avril à la Nation), mise à sac d'un local syndical à Lille, tirs de flash-ball contre les militants et la camionnette de Solidaires à Marseille, sans compter les violences policières qui s'exercent contre les personnes mobilisées dans le cadre des « Nuits debout » qui ont atteint leur paroxysme le 1er mai.

C'est pourquoi nous condamnons fermement l'ensemble de ces mesures qui visent à bâillonner le mouvement syndical et avec lui l'ensemble du mouvement social.

Non les syndicalistes et les jeunes ne sont pas des criminels : ils ne font que s'opposer par des voies démocratiques aux mesures de régressions sociales que le

gouvernement veut imposer par la force.

Nous exigeons l'abandon des poursuites judiciaires engagées envers l'ensemble des syndicalistes et des jeunes mis en cause dans le cadre des mobilisations contre la loi Travail.

Une riposte unitaire pour affirmer le droit démocratique à débattre et manifester est nécessaire. L'Observatoire de la répression et de la discrimination syndicales est disponible pour y participer.

C'est dans cet esprit qu'il sera présent à la réunion du 4 mai convoqué par les initiateurs de l'appel « *Un pouvoir qui matraque la jeunesse est faible et méprisable* ».

Dans le cadre de notre travail de recension, d'analyse et de

publicisation des faits de répression et d'entrave aux libertés syndicales, nous appelons toutes les structures syndicales à nous faire connaître les cas de répression dont elles ont connaissance et faire remonter ces informations à l'adresse suivante : contact@observatoirerepression-syndicale.org

Communiqué de l'observatoire de la discrimination et de la répression syndicales (dont fait partie Force Ouvrière avec CGT, Solidaires, FSU, Syndicat de la magistrature...) ■



Rendez-vous dans notre réseau de professionnels agréés Kalivia

Vous avez tout à y gagner !



Kalivia Optique

- Près de 4 700 centres d'optique partenaires
- Jusqu'à 40 % de réduction sur le prix des verres.
- Au moins 15 % de réduction sur le prix des montures (hors certaines montures griffées).
- Jusqu'à 30 % de réduction sur le prix des lentilles.
- Remboursement supplémentaire, selon la garantie et le type de verre, dans les limites autorisées par le contrat responsable.

Kalivia audio

- Plus de 3 100 centres d'audioprothèse partenaires
- Au moins 15 % de réduction sur le prix d'un appareillage complet.
- Offre exclusive «Prim'Audio®» pour un appareillage de qualité à 700 € maximum par prothèse auditive.
- Garantie panne étendue à 4 ans au lieu de 2 ans.
- Accompagnement personnalisé pendant toute la durée de vie de l'équipement.
- Les parents de l'adhérent bénéficient des mêmes avantages (ascendants directs).

Kalivia Dentaire

- Plus de 2 000 chirurgiens-dentistes et orthodontistes partenaires
- Accès amélioré pour de nombreux soins dentaires : prothèses, orthodontie, implantologie et parodontologie.
- Prévention bucco-dentaire renforcée.
- Honoraires de plus de 500 actes plafonnés selon les départements.
- 10 ans de garantie pour les couronnes, selon les conditions de la charte qualité.

02 47 60 57 42

brigitte.hureau@harmonie-mutuelle.fr

www.protection-sociale-entreprise.fr



Harmonie Mutuelle, spécialiste de la protection sociale en entreprise, 1^{re} mutuelle santé de France.



Harmonie mutuelle

En harmonie avec votre santé

www.harmonie-mutuelle.fr

ÉLECTIONS 2016 DANS LES TPE, C'EST PARTI !

EN DÉCEMBRE 2016, LES SALARIÉS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES SERONT APPELÉS À VOTER POUR LEUR SYNDICAT.

Un enjeu important pour de la représentativité de Force Ouvrière

- **4,5 MILLIONS DE SALARIÉS SONT CONCERNÉS**

Ils exercent leur profession la plupart du temps dans une entreprise de 2 à 3 salariés. Très souvent ils sont même seul salarié d'un artisan ou encore d'un particulier employeur (aide à domicile, assistante maternelle, ...).

Dépourvus de syndicat dans leur entreprise (les TPE sont les entreprises de moins de 11 salariés, qui est le seuil au-dessus duquel il y a obligation de mettre en place des élections de délégué du personnel), les salariés des TPE n'en ont pas pour autant moins de droits !

- **SALARIÉ(E) D'UNE TPE, J'AI DES DROITS !**

A commencer par celui d'être informé, représenté et, quand c'est nécessaire, défendu par un syndicat.

Les syndicats sont d'ailleurs, au-delà de l'application du Code du travail, à l'origine de ces droits et de leur progrès.

- **DANS MA BRANCHE D'ACTIVITÉ...**

En effet, les fédérations FO des secteurs d'activité concernés négocient les conventions collectives de branche (boulangerie-pâtisserie, cabinets médicaux, coiffure, bureaux d'études techniques, commerce et réparation automobile, assistants

maternels et particulier employeur, hôtels-café-restaurants, pharmacie d'officine...), qui établissent les minima salariaux, les grilles de salaires, les classifications, l'ancienneté, la prévoyance...

- **DANS MON ENTREPRISE...**

Les structures FO sont présentes sur tout le territoire. Les unions départementales et les unions

- **ÉLECTION 2016**

Après une première fois en décembre 2012, les salariés des TPE voteront de nouveau en décembre 2016 pour donner du poids à leurs droits.

Le résultat de ce vote s'ajoutera aux élections syndicales (délégués du personnel et comités d'entreprise) ayant eu lieu, durant les quatre

dernières années, dans les entreprises à partir de 11 salariés. L'ensemble des résultats des votes déterminera le poids, et donc l'influence, de chaque syndicat – sa représentativité – au niveau des branches et au niveau national.

- **JE RESTE INFORMÉ(E)**

Tout au long de l'année 2016, FO mobilise l'ensemble de ses structures – fédérations professionnelles, unions départementales et locales – et de ses militants experts et de terrain – conseillers du salarié, conseillers prud'hommes,... – au plus près des salariés des TPE, pour les informer, les conseiller,

répondre à leurs questions et à leurs attentes.

EN SAVOIR PLUS

www.info-tpe.fr; la plate-forme internet des salariés des TPE.

Tous les militants et adhérents peuvent contribuer au succès de FO

Comment ?

En diffusant le matériel de campagne FO auprès de son coiffeur, son garagiste, son boulanger, l'assistante maternelle, la caissière de supérette...

Et en les invitant à voter pour Force Ouvrière ! ■

locales assurent des permanences où les salariés sont informés, peuvent obtenir des conseils et de l'aide dans leurs démarches et aussi de l'assistance juridique quand cela est nécessaire.

- **SANTÉ, RETRAITE, CHÔMAGE, FORMATION**

Enfin, les salariés des TPE, avec l'ensemble des salariés, sont concernés par les dispositions interprofessionnelles négociées par FO : retraites, régime général et complémentaire ; Assurance maladie ; Assurance chômage ; formation professionnelle, ...

Syndicats 91 – Créations et Élections

RÉSULTATS D'ÉLECTIONS :

- **COCA-COLA ENTREPRISE** à Grigny (FGTA)

CE

1er Collège

Titulaires : FO : 0 – CFDT : 2 – CGT : 1 – CFTC : 0

Suppléants : FO : 0 – CFDT : 2 – CGT : 1 – CFTC : 0

Délégués du Personnel

1er Collège

Titulaires : FO : 1 – CFDT : 2 – CGT : 2 – CFTC : 0

Suppléants : FO : 1 – CFDT : 2 – CGT : 2 – CFTC : 0

- **IMMO MOUSQUETAIRES** à Bondoufle (FEC)

DUP

1er Collège

Titulaires : FO : 3

2ème Collège

Titulaire : FO : 1

- **CARREFOUR SIEGE - Genedis** à Massy (FGTA)

CE

2ème Collège

Titulaires : FO : 2

Délégués du Personnel

2ème Collège

Titulaires : FO : 2

- **EUROPE SERVICE DECHETS** à Viry Chatillon (Transports)

CE

1er Collège

Titulaires : FO : 1 – CGT : 2 – CFDT : 1 – CFTC : 0

Suppléants : FO : 1 – CGT : 2 – CFDT : 1 – CFTC : 0

Délégués du Personnel

1er Collège

Titulaires : FO : 1 – CGT : 3 – CFDT : 1 – CFTC : 0

Suppléants : FO : 1 – CGT : 3 – CFDT : 1 – CFTC : 0

- **SWL** à Wissous (FGTA)

DUP

1er Collège

Titulaires : FO : 4 – CGT : 7

Suppléants : FO : 4 – CGT : 7

2ème Collège

Titulaires : FO : 0 – CGT : 1

Suppléants : FO : 0 – CGT : 1

- **KEOLIS SEINE VAL DE MARNE** à Athis Mons (Transports)

CE

1er Collège

Titulaires : FO : 0 – CGT : 1 – CFDT : 1 – CFTC : 1 – UST : 1

Suppléants : FO : 0 – CGT : 1 – CFDT : 1 – CFTC : 1 – UST : 1

Délégués du Personnel

1er Collège

Titulaires : FO : 1 – CGT : 2 – CFDT : 1 – CFTC : 1 – UST : 1

Suppléants : FO : 1 – CGT : 2 – CFDT : 1 – CFTC : 1 – UST : 1

- **CSP DU PARC** à Bondoufle (FEC)

DUP

1er Collège

Titulaires : FO : 1 – CGT : 3

Suppléants : FO : 1 – CGT : 3

2ème Collège

Titulaires : FO : 3 – CGT : 2

Suppléants : FO : 3 – CGT : 2

Artisan de vos droits

Une permanence est assurée à l'Union Départementale Force ouvrière de l'Essonne :

- De 8h30 à 12h00
- De 13h30 à 17h00



CRÉATION DE SYNDICATS

- Société Wissous Logistique à Wissous (FGTA)
- TPNG à Villejust (Transports)

par vous, pour vous, comme vous !

Paritaire et mutualiste, notre Groupe, créé par les entreprises et les salariés, pour les entreprises et les salariés est gouverné par ses propres clients, c'est-à-dire vous. Ancrés dans le monde économique, comme vous, nous partageons vos enjeux, vos priorités et vos contraintes.

Nous vous accompagnons au travers de nos 4 activités : la santé, la prévoyance, l'épargne et la retraite. Partenaire naturel des entreprises, nous améliorons votre performance globale en contribuant au bien-être de vos collaborateurs.

Acteur engagé au sein de la société, nous avons consacré 15 millions d'euros en 2013 à la mise en oeuvre d'actions de solidarité et soutenons le développement économique local.

Nous sommes aujourd'hui le 5^{ème} groupe français de protection sociale, leader en Rhône-Alpes.

Votre contact :

Marie-Françoise PETIT
Chargée de Mission Relations Extérieures
Tél : 06 84 26 54 30
e-mail : marie-francoise.petit@apicil.com

www.apicil.com



Comme vous !